

Affaires courantes

Cette ville se trouve à 75 kilomètres au nord de la route 17, à plus de 350 kilomètres de la ville de Thunder Bay. Avec Hornepayne, c'est la localité la plus isolée de ma circonscription, située au-dessous du 51^e parallèle. En moyenne, le prix des aliments et de l'essence est 25 p. 100 plus élevé que dans n'importe quelle région à forte densité de population. Cet avantage fiscal est la seule compensation dont ils bénéficient. Il ne devrait pas être supprimé.

Au nom des 402 pétitionnaires qui comptent sur cet avantage fiscal, je dois insister sur l'importance de cette déduction pour les localités du Nord. Le gouvernement étudie actuellement le rapport et il est impératif qu'il rejette la recommandation présentée dans ce rapport.

[Français]

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des étudiants de l'Université d'Ottawa de ma circonscription, qui, en ce jour où le débat sur le projet C-69 commence, veulent signifier leur désaccord avec sa proposition de baisser les paiements de transferts fédéraux affectés à l'enseignement, et de faire cesser l'érosion et la qualité de l'accessibilité de nos universités, collèges et établissements d'enseignement postsecondaire au Canada.

À ces fins, ces étudiants disent que les taux élevés et sans cesse croissants des frais de scolarité et autres frais résulteront du retrait du gouvernement fédéral de sa part juste et équitable au financement des programmes postsecondaires.

À ces causes, les citoyens, étudiants et étudiantes demandent au gouvernement de s'engager à la tenue d'une conférence fédérale-provinciale au plus haut niveau, afin d'établir les responsabilités financières des deux paliers de gouvernement en matière d'enseignement postsecondaire et de mettre fin à la négligence honteuse que connaît l'enseignement supérieur au Canada.

[Traduction]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est vraiment un honneur pour moi ce matin de prendre la parole pour présenter deux pétitions différentes sur la taxe sur les produits et services, une émanant d'un groupe de citoyens de la grande province de Saskatchewan et l'autre de la grande localité de Kamloops, en Colombie-Britannique.

Ces deux groupes expriment l'inquiétude qu'ils ressentent à l'égard de la taxe du gouvernement sur les produits et services et, généralement parlant, ils estiment que c'est probablement l'une des formes d'imposition les plus injustes, dans la mesure où elle ne tient pas compte de la capacité des contribuables de payer une taxe de vente

nationale. Ils demandent au Parlement du Canada de reconsidérer sa décision prise précédemment et de rejeter le projet de loi.

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition sur un autre sujet. Un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique demandent, étant donné que un sixième de tous les enfants canadiens vivent dans la pauvreté et que ce nombre, sous bien des rapports, semble augmenter, que les députés appuient la motion d'initiative parlementaire no M-154 selon laquelle on demande au gouvernement de négocier avec les provinces la proclamation d'une Déclaration complète des droits pour les enfants.

Cette motion est présentée au bon moment, car, comme vous le savez, monsieur le Président, nous voterons plus tard aujourd'hui sur une motion visant à faire proclamer une Déclaration complète des droits pour les enfants. Je suppose que cette motion sera adoptée à l'unanimité. Je ne puis imaginer que des députés pourraient déclarer qu'ils ne veulent pas d'une Déclaration des droits pour les enfants. Toutefois, cette institution nous réserve quelquefois des surprises et nous verrons plus tard si c'est le cas. J'espère que non.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Si je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président, c'est au nom de plus de 1 000 résidents, non seulement de ma circonscription de Mission—Coquitlam, mais aussi de toutes les régions du Canada, qui m'ont écrit et ont signé cette pétition pour appuyer la Déclaration des droits pour les enfants qui fait l'objet de la motion d'initiative parlementaire que la Chambre examinera aujourd'hui et à l'égard de laquelle elle devra se prononcer.

Comme le remarquent les signataires, le nombre des enfants qui vivent dans la pauvreté a augmenté de 13,4 p. 100 entre 1980 et 1986, même si le nombre des enfants canadiens a baissé de près de 4 p. 100. Les signataires rappellent au gouvernement que ce projet de loi va dans le même sens que celui des Nations Unies et ils exhortent le gouvernement et l'opposition à l'appuyer.

M. Ray Funk (Prince—Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je prends moi aussi la parole pour présenter des pétitions portant la signature de plusieurs centaines de résidents des différentes parties de notre pays qui appuient eux aussi la motion n° 254 à l'égard de laquelle nous serons appelés à nous prononcer un peu plus tard au cours de la journée.

Les signataires s'inquiètent de ce que le nombre des enfants qui vivent dans la pauvreté représente un sixième de tous les enfants de notre pays et que cette proportion ne cesse d'augmenter. Il s'agit là d'un énorme scandale national dont nous devrions tous avoir honte. Les signataires estiment par ailleurs que ce serait une aberration si